
HELSINKI – Session intercommunautaire : version préliminaire d'un cadre de principes pour les futurs CCWG
Mercredi 29 juin 2016 – 17h00 à 18h30 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

MARY WONG:

Bonjour à tous. Sachez que nous allons commencer cette séance, une séance de dialogue intercommunautaire sur le développement d'un cadre de principes uniformes pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail intercommunautaires.

Veillez s'il vous plait prendre place dans la salle. Nous allons commencer d'ici peu.

Bonjour, nous allons commencer cette séance, commencer l'enregistrement, et vous inviter les uns et les autres à prendre place dans la salle.

Bien. La séance a commencé. Soyez les bienvenus à ce dialogue intercommunautaire sur le développement d'un cadre final sur les principes uniformes pour la formation et le fonctionnement des groupes de travail intercommunautaires, qui sont chaque fois plus utilisés par la communauté de l'ICANN, et nous allons en créer très prochainement.

Je m'appelle Mary Wong, et avec mon collègue Steve Chan et Bart Boswinkel – s'il se lève, vous verrez qu'il est tellement grand

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

que vous ne pouvez pas le rater, donc nous faisons partie de ce groupe de travail.

Et sans plus attendre, je vais céder la parole aux deux co-présidents de ce groupe de travail, l'une de la ccNSO et l'autre de la GNSO.

BECKY BURR:

Merci. Bonjour à tous. Merci de votre participation.

J'ai une contribution à faire. J'ai l'impression qu'on n'a aucun numéro associé à cela. Lorsqu'il s'agit du CCWG, c'est le numéro 754, etc. Nous, on n'a aucun numéro associé.

Je vais proposer que le CCWG, qu'on crée le CCWG quelque chose de totalement différent, de ne pas associer forcément un chiffre à notre groupe de travail.

Bon, pour la partie plus sérieuse, je vais céder la parole à mon collègue.

JOHN BERARD:

Bonjour. J'ai été nommé co-président de ce groupe de travail par la GNSO.

Étant donné l'attention dont on fait l'objet, les groupes de travail intercommunautaires à l'intérieur de la communauté, il m'a semblé utile de vous en dire un peu plus par rapport à

l'historique. Pourquoi nous en sommes arrivés là ? Parce que nous avons été créés avant l'explosion de l'utilisation des groupes de travail intercommunautaires.

Et cela remonte à 2009. À l'époque, le groupe de travail conjoint sur les IDN a pris ses fonctions; puis 2011, lorsque le groupe de travail conjoint sur le soutien aux candidats a été créé; puis 2012, lorsque la GNSO a pris conscience du fait que le JIG avait avec succès été créé, mais que le JAS ne l'avait pas été. Donc, il a été suggéré de voir pourquoi et de quelle manière le travail intercommunautaire pouvait être plus efficace.

Donc, en 2012, la GNSO, dans son coin, a commencé à se pencher sur les principes de fonctionnement d'un groupe de travail intercommunautaire. Et cela ne nous a mené nulle part, parce qu'on l'a fait dans notre coin.

Donc en 2013, nous avons invité la ccNSO en tant que partenaire et co-président pour un groupe de travail, qui a finalement été constitué en 2014.

En 2014 – vous vous en souviendrez, une année où les groupes de travail intercommunautaires ont vraiment commencé à se développer, d'abord avec le PDG qui a fait une suggestion, à savoir que chaque personne intéressée pouvait se retrouver au fond de la salle.

Et c'est sur cette plateforme qu'on a commencé nos délibérations. Et ces délibérations nous ont mené à une série de principes, à rédiger une série de principes qui ont été publiés en février. Beaucoup de personnes ont réagi ou ont répondu à ces principes. On a eu beaucoup de réactions.

En résumé, on a commencé à proposer d'étudier ces principes comme organisme dynamique et non pas statique, et observer un petit peu le cycle de vie de ces groupes de travail. Si vous vous penchez sur les documents, vous verrez la possibilité ou la manière de lancer un groupe de travail intercommunautaire, comment constituer les règles qui peuvent chapeauter son fonctionnement, la possibilité de faire des recommandations, l'adoption de ces conclusions, voire créer la possibilité de mettre en place des activités après mise en œuvre de ce groupe de travail intercommunautaire. Donc, les SO et AC ont commencé à participer de plus en plus.

Et aujourd'hui, on nous a demandé d'intervenir par rapport aux commentaires que l'on a obtenus lors de la période de commentaire public. Vous pouvez voir à l'écran qu'il y a eu quatre éléments clés et un cinquième – peut-être que si on a le temps suffisant, on va pouvoir le voir en détail. Mais il y a quatre grandes questions intéressantes : 1) sur la budgétisation, l'autre sur la distribution des ressources pour la création de ces groupes de travail intercommunautaires, la définition du

« consensus » au sein d'un groupe de travail intercommunautaire, et bien entendu, le rôle de cette équipe dans la mise en œuvre des recommandations.

Donc, on a maintenant une heure et quart, et si l'on divise en quatre, on a pratiquement vingt minutes pour chacun de ces sujets. Donc, j'aimerais les analyser un par un, écouter vos commentaires, vos critiques ou vos conseils sur chacun de ces sujets pour qu'on puisse honorer l'engagement qu'on a pris nous-mêmes, à savoir finaliser notre travail d'ici notre prochaine conférence en Inde.

On m'a rappelé d'une manière très poétique selon laquelle un juge fédéral a un jour décrit le délai, la période d'une affaire. Il a parlé de la chanson d'une tortue qui était écoutée dans le Bronx. Ça m'a semblé très poétique.

BECKY BURR:

Oui. Alors, vous commencez à réfléchir aux commentaires que vous allez faire sur ces questions : la diversité, la budgétisation, la mise en œuvre, et le consensus. Je veux m'assurer que vous sachiez où on en est. Nous avons reçu des commentaires sur cela.

Ce que l'on veut, c'est discuter de ces commentaires avec vous de sorte que l'on puisse élaborer un rapport final, et l'envoyer

aux organisations membres qui, en l'espèce, sont la GNSO et la ccNSO.

J'aimerais commencer en disant que nous avons parlé de la diversité et de l'importance de la diversité par rapport à un nombre de questions qui sont ici incluses, comme par exemple les dispositions afférentes à la responsabilité.

Et le cadre ici ne parle pas de dispositions spécifiques ou de recommandations spécifiques. Il stipule simplement que « la diversité est importante ».

Et on a entendu beaucoup de gens dire que, « oui, c'est très bien, mais il faut aller plus loin ». Il ne faut pas dire simplement que c'est important. Il ne faut pas y faire référence brièvement.

Donc, on a proposé d'ajouter une recommandation qui dirait qu'étant donné que la charte est en train d'être élaborée, que les membres sont nommés, que les organisations membres devraient se consulter entre elles pour s'assurer que la diversité est bien représentée dans la mesure du possible, y compris mais pas seulement limité du point de vue géographique et autre.

Bien entendu, on peut élaborer une liste non exhaustive du type de diversité qui doit y être représentée. Mais j'ai le sentiment, d'après les conversations que j'ai entendues l'autre fois, la chose la plus importante, c'est qu'il faut qu'il y ait une diversité de

points de vue et de perspectives afin d’avoir la participation de toute la communauté, parce que beaucoup de ces choses permettent une diversité de points de vue. Et c’est bien l’objectif recherché ici. Donc, quels sont les différents points de vue dont on a besoin ? Ça, ça dépend du contexte de la question spécifique qui est traitée.

Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Marilyn.

MARILYN CADE:

Bonjour. Marilyn Cade au micro. J’ai adoré voir la lumière du micro s’allumer.

Bien. Alors, pour revenir à la question de la diversité, je comprends quelle direction vous êtes en train de prendre, parce que c’est l’excellente – c’est la voie qu’il faut suivre. Mais nous sommes presque une organisation technique qui se fonde sur la politique. Donc, peut-être que les différents groupes de travail intercommunautaires requièrent différents domaines d’expertise et de connaissance.

Donc, parmi tous ces domaines d’expertise technique, peut-être qu’il va falloir adopter des points de vue plus larges et des parties prenantes plus larges.

Et je pense que la direction que vous êtes en train d'emprunter permet de fixer les grandes idées qui, chacune, fédèrent un certain nombre de questions.

Et je voulais également faire un commentaire sur les quotas. Moi, je m'y oppose fermement. Je le dis, parce que j'entends dans d'autres discussions sur la diversité, que peut-être il faudrait s'il y a deux personnes d'un groupe en avoir deux d'un autre groupe. Il faut faire très attention à ne pas exclure les autres et à empêcher la participation. Il faut être inclusif.

Et je crois que la manière dont on gère cette situation actuellement dans les groupes de travail, c'est justement voir la catégorie participants et observateurs, qui permet d'apporter autant de points de vue et d'expertise que possible.

BECKY BURR:

Merci Marilyn. Je voulais ajouter aussi que notre cadre va permettre les mêmes dispositions, c'est-à-dire le statut de participant et d'observateur, pour permettre la participation du maximum de personnes possibles. Donc, là effectivement, je suis d'accord avec vous.

Y a-t-il d'autres commentaires sur cette question ?

KAVOUSS ARASTEH: Merci beaucoup. Kavouss Arasteh. Je crois que la diversité, c'est quelque chose de très important. Il ne faut pas rentrer dans le détail, il y a une diversité de diversités. Ce n'est pas la peine de spécifier, il y a la diversité des genres, la diversité linguistique, la diversité culturelle, la diversité de l'âge, la diversité géographique, etc., etc. Donc, il faut les traiter de manière très haut niveau et ne pas spécifier les choses, ne pas dire simplement qu'il faut respecter la diversité, parce que si on rentre dans le détail, on ne va pas tout couvrir. Merci.

ANDERS HEKTOR: Membre suédois du GAC. J'ai une question. Je n'ai pas activement participé au CCWG récemment, donc je ne parle pas vraiment en connaissance de cause. Mais lorsque vous parlez de « diversité », est-ce qu'il s'agit de la diversité du groupe des parties prenantes et qu'ils soient à même de participer aux travaux pratiques, aux listes de diffusion, aux téléconférences, etc. ?

Je sais qu'au GAC, beaucoup de collègues ont beaucoup d'autres activités, et les ressources sont limitées pour participer aux travaux du CCWG par exemple. Nombre d'entre eux ont fait un travail très louable d'ailleurs, mais malheureusement, trop peu d'entre nous ont pu participer – c'est mon cas.

D'autres ont eu d'autres, de meilleures ressources pour participer, faire partie de la liste de diffusion, etc. Ce qui d'une certaine manière limite la diversité, la représentation. Est-ce que vous l'avez inclus dans votre conception de la diversité ?

BECKY BURR:

Oui, la structure que l'on a identifiée comme étant commune et comme étant couronnée de succès, et j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un cadre – serait la suivante.

Toutes les organisations de soutien et comités consultatifs qui sont affectés vis-à-vis de cette opportunité de devenir des organisations membres et veulent être traitées sur un pied d'égalité.

Et le problème que vous avez soulevé à avoir avec la participation, le fait que tous les participants puissent, sur un pied d'égalité, s'exprimer et exprimer un point de vue particulier et puis s'investir. Je ne crois pas que cela limite nécessairement la diversité, mais effectivement, ça peut créer un certain déséquilibre.

Je crois que notre proposition consiste à dire que dans une situation où ce problème se pose, que le CCWG, dans le cadre du processus des organisations membres, puisse bien sûr mettre en place les mesures nécessaires pour être sûr de pouvoir expliquer

le point de vue, les points de vue divers de toutes les personnes qui participent.

Je sais qu'il y a beaucoup de membres du GAC qui ont participé au CCWG, même s'ils n'étaient pas membres. Donc, en tant que co-présidente, je peux essayer d'établir un équilibre entre les différentes parties prenantes, mais je pense qu'effectivement il peut exister une situation où vous limitez la participation. Mais ça n'a pas été le cas du CCWG jusqu'à présent.

Il n'y a rien, rien ne nous empêche plutôt de prendre en considération ce cas de figure. Mais en tout cas, on n'a pas vu la nécessité de mettre en place des mesures ou des dispositions pour pallier ce genre de problèmes.

JORGE CANCIO:

Bonjour. Jorge Cancio, représentant au GAC de la Suisse.

Je vois cette diapo et pour moi, c'est un pas en avant vers la diversité. On aura probablement besoin d'examiner plus avant cette question, mais j'ai l'impression d'abord qu'on a besoin de dispositions pour promouvoir la diversité. Par exemple, les transcriptions, la traduction à chaque fois que l'on a besoin ou le soutien du personnel de l'ICANN pour aider ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, ça, ça pourrait être un premier point.

En ensuite, je ne sais pas si le sous-point, le point en-dessous de la deuxième vignette, couvre bien l'idée qui consiste à s'assurer que ceux qui ont une fonction de rapporteur ou un rôle ou qui exercent une fonction de leadership au sein du CCWG, devraient également refléter la diversité de la communauté qui participe au CCWG.

Donc, je ne sais pas si c'est inclus ou pas, et il faut penser également à la première partie de mon commentaire.

BECKY BURR:

Oui, effectivement. Ici, l'approche de ce travail n'était pas la diversité. Je pense qu'il y a un travail en cours au sein de ce groupe de travail sur la diversité. Et dans le rapport final, on peut ajouter une note, en disant que le CCWG devrait tirer parti des enseignements qui proviennent de ce processus, parce que c'est ce dont on a besoin en termes de promotion de la diversité.

Et je suis d'accord avec vous. Je note votre commentaire.

Nous avons – ah non, ce n'est pas une personne qui nous suit à distance.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Pas en remote. Merci beaucoup. Si vous le permettez, je vais parler en français. Mes mauvaises habitudes, excusez-moi.

D'abord, je voudrais féliciter les acteurs de ce travail, parce que je pense que c'est absolument essentiel de prendre la question de la diversité en amont et pas d'essayer de la résoudre après coup. Et donc que ce soit intégré là est pour moi déjà un grand, grand pas en avant. Donc, merci à tous ceux qui ont participé à ça.

La question de la diversité est une discussion qu'on a effectivement dans différentes enceintes en ce moment, à l'ICANN. Elle est importante, il y a un certain nombre de données qui ont été publiées, il y a un certain nombre d'autres données qu'il faut regrouper. Mais si l'on veut être efficace, une des choses qui est très positive dans ce que vous avez écrit, c'est le fait qu'il y ait une décision collective du choix final des participants, des membres d'un groupe de travail, parce que c'était l'avantage, même s'il y avait un certain nombre d'inconvénients quand le président du GAC et le président du Board ou le CEO de l'ICANN faisait le choix final, ils pouvaient sur l'ensemble des candidats qu'ils avaient faire un travail autour de la diversité.

Donc, je trouve que c'est très bien. Un dernier point. C'est que dans ma vie professionnelle, quand j'essayais d'organiser des réunions d'utilisateurs, j'essayais toujours d'avoir au moins une personne qui n'était pas très compétente, c'est-à-dire qui n'était pas au top du sujet. Parce que de temps en temps, des visions

ou des vues de quelqu'un qui est un peu extérieur à la question de fond posée, qui se place un peu sur le côté, peut apporter beaucoup à un groupe de travail.

Donc, et puis la dernière chose, c'est que sur le long terme, sur le moyen terme, on peut former tout le monde. On ne peut pas rendre quelqu'un divers aussi facilement. Donc, la diversité est essentielle. La compétence, ça s'acquiert. Merci beaucoup.

BECKY BURR:

Merci. Je crois que si vous dites qu'avoir une vision externe a très justement – ce que je disais au tout début, nous apprenons au fur et à mesure l'idée d'avoir une diversité de perspectives, et cela est cohérent sans aucun doute. Et ceci a été envisagé.

Ce que nous proposons, c'est de cibler la diversité par le fait d'avoir des organisations membres qui font des consultations entre elles. On ne propose pas un président externe au Conseil d'administration ni externe au GAC. Ce n'est pas cohérent avec ce que la communauté demande.

Mais on prend note de vos commentaires.

JOHN BERARD:

Je crois qu'il est important de noter les suggestions et les recommandations que l'on présente ici dans la salle. Lorsque la

communauté essaie de profiter des avantages d'une discussion sur la diversité et c'est ce que l'on voit en ce moment dans toutes les parties de la communauté.

Cela doit être utilisé dans une organisation de soutien ou dans un comité consultatif, c'est-à-dire la responsabilité pour le choix des membres, l'expérience, les bonnes intentions, tout cela sera un processus ascendant dans le CCWG au lieu d'imposer des opinions.

Nous essayons, nous voulons profiter de cet élan et ne pas faire quelque chose de séparé.

Et en ligne avec notre parcours sur ces quatre sujets, nous devrions parler du budget et des ressources.

Je dois admettre que le commentaire le plus juste, le plus exact que nous avons reçu par rapport aux ressources est venu du Conseil d'administration. Ce sont les commentaires plus clairement définis, pas les seuls d'ailleurs.

Notre cadre ne contenait pas de recommandations sur la création d'un budget ou d'un besoin d'avoir des ressources. Comme vous le savez par expérience, la plupart des CCWG n'exigent qu'un soutien et qu'une participation normales ; le besoin de ressources supplémentaires a été quelque chose de plus exclusif dans le domaine des groupes de travail

intercommunautaires, plus visible et plus important avec ceux avec lesquels on est plus familiarisé.

Au cas où il y aurait des demandes de budget, y a-t-il une raison pour laquelle il nous faudrait utiliser une méthode en dehors des démarches normales existantes ?

Alors, l'approche du CCWG qui consiste à profiter des mécanismes existants est suffisante pour le développement des groupes de travail intercommunautaires dans l'avenir ?

BECKY BURR:

Dès que l'on a organisé ces diapos, on a vu beaucoup de progrès dans la création du budget. Alors, ces diapos ont été créées pour la Piste de travail 2 du CCWG Responsabilité. Peut-être serait-il sage d'ajouter une note dans le rapport indiquant qu'il serait raisonnable de réviser si ces mécanismes ont bien fonctionné et s'il s'avère nécessaire de faire des ajustements, compte tenu qu'il peut y avoir un CCWG important qui puisse rester en dehors du travail habituel, c'est-à-dire à distance, avec les organisations membres qui décident de l'allocation de ressources, parce que c'est eux finalement qui décident s'il y a les ressources disponibles.

Vous savez que la ccNSO peut travailler là-dessus ou vous pouvez demander à Mary de travailler avec vous.

Je ne sais pas si vous avez d'autres commentaires par rapport au budget.

JOHN BERARD:

Je dirais que c'est un pas en avant pour le groupe de travail, parce qu'on ne pensait pas qu'il serait nécessaire d'avoir des discussions, des recommandations, etc., pour avoir un budget supplémentaire. Mais à travers les commentaires reçus de la communauté, il semblerait que nos recommandations devaient être définies plus clairement, notamment du fait des activités en cours des CCWG les plus importants, c'est-à-dire le CCWG Supervision et Responsabilité.

CHUCK GOMES:

Dans ce dernier point, vous avez mis « dans la mesure du possible » profiter du cycle budgétaire annuel de l'ICANN, parce que les temps pour démarrer le travail du CCWG sont critiques. Le processus d'élaboration du budget est fait tous les ans, et si ceci n'est pas dûment considéré, tout peut devenir compliqué. J'aimerais trouver une solution facile, mais je ne la trouve pas. Je crois que nous pourrions considérer une procédure exceptionnelle pour des contingences, peut-être que c'est déjà prévu parce que normalement dans un budget, il y a des points de contingence qui sont considérés. Mais si on se trompe, il est difficile de reprendre le cycle.

Nous voyons clairement comment ceci est exprimé, mais s'il n'y a pas de flexibilité par rapport au budget, cela pourrait devenir un problème, notamment si le groupe de travail intercommunautaire commence à opérer à un moment donné non prévu.

JOHN BERARD:

Merci Chuck. Ceci suppose que le groupe de travail intercommunautaire aura besoin de ressources supplémentaires. C'est correct ?

Nous espérons que dans le développement normal du travail, il ne devrait pas y avoir rien d'extraordinaire. Les groupes de travail comptent sur la participation périodique des organisations de soutien ou peut-être avec un chronogramme pas trop régulier. Les organisations membres en sont informées. Alors, on parle de quelque chose de routine, mais le besoin de ressources supplémentaires peut être possible. Mais il faudrait utiliser les processus existants le plus fréquemment possible.

Vous avez d'autres questions ?

Chris. Un instant s'il vous plait, on va commencer avec Chris.

ALAN GREENBERG:

Oui, bien sûr.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Alan.

Quelques observations. Les raisons pour lesquelles on peut trouver des problèmes, c'est qu'il y a différentes personnes concernées. Et si là, il y a une limite, le problème disparaît, parce que comme nous avons une date butoir, il faut mener des réunions supplémentaires et cela implique une présence effective. Il faut considérer les ressources alors.

Peut-être qu'il faudrait, peut-être, renommer ces deux groupes de travail. Ici ce qui est important, c'est de voir s'il y a quelque chose qui puisse apparaître des nouveaux mécanismes ou des nouveaux statuts constitutifs que l'on met en place. Nous pouvons peut-être incorporer un processus.

Ce qui est clair dans la situation actuelle par rapport au CCWG en fonctionnement, c'est qu'il faut considérer une solution. Mais il faudrait penser au travail de la Piste de travail 2, ce serait peut-être utile – vous avez raison. Mais peut-être on pourrait trouver un mécanisme pour corriger certaines situations.

JOHN BERARD:

Alors, vous proposez d'avoir maintenant un groupe de travail intercommunautaire avec des facultés spéciales, habilitées, un groupe de travail habilité ?

Alan.

ALAN GREENBERG:

Merci. Comme Chris vient de le dire, ici on a le CWG et le CCWG qui ont des honoraires juridiques vraiment importants.

C'est un modèle qui n'est pas exclusif aux cas génériques et il y a une allocation budgétaire pour couvrir le plus possible de réunions en présence qui pourraient y avoir pendant l'année. Il y a le financement qui est établi une fois par an, et le Conseil de la GNSO décide si le chronogramme des réunions permet de considérer cela, s'il y a une allocation budgétaire pour couvrir ces dépenses.

Je ne sais pas s'il y a des choses qui ont changé – Mary dit que oui, mais je ne le sais pas. Je crois que ceci peut être fait avec une partie du budget exceptionnel, des budgets annuels exceptionnels, la formule que vous voudrez.

La question centrale, c'est l'utilisation de l'argent. Et en ce moment, ce que l'on dit, c'est que les co-présidents du CCWG devraient faire la reddition de comptes, du fait de l'allocation budgétaire. On dit peut-être que les présidents des organisations de soutien et des comités consultatifs, à savoir qu'ils font partie des organisations qui ont constitué ces

groupes, doivent avoir la responsabilité, mais nous n'avons pas de mécanismes pour contrôler ce que fait le CCWG.

Nos co-présidents établissent des règles pour ceux qui peuvent parler, le consensus, etc., mais pas autre chose. Alors, personne n'a le contrôle. L'argent est dépensé une fois qu'il est alloué, mais il faut décider comment contrôler ces dépenses. Peut-être faudrait-il donner une nouvelle responsabilité aux présidents et aux co-présidents, ce serait peut-être la solution.

BECKY BURR:

C'est correct, mais le mécanisme, qui est en étape beta en ce moment, c'est d'allouer du budget aux organisations membres et aux présidents. Et nous verrons si ça marche ou pas.

ALAN GREENBERG:

Et je peux vous dire confidentiellement qu'il y a eu beaucoup de pression sur les organisations membres, parce que si les présidents de ces organisations vont avoir ces responsabilités, ils devront avoir les outils nécessaires, et ce n'est pas clair s'ils disposent de ces outils. Alors, il y a de grandes préoccupations à cet égard.

Donc, éliminer la partie qui dit, « à propos de cette question ».

MARY WONG:

Merci John.

Merci Alan. Juste un commentaire pour ceux qui ne sont pas très au courant de ce qu'Alan vient de parler et pour la transcription, le financement dont il parle pour les groupes de la GNSO a été initié comme projet pilote. En conséquence, c'était une demande budgétaire spéciale qui a été établie par le Conseil de la GNSO dans le cadre de la planification budgétaire de l'ICANN. Il est clair qu'il faut voir si ce mécanisme est utile ou pas.

Je veux signaler que ce n'est pas un montant trop significatif. Ceci est basé sur un processus de sélection et sur le fait que le groupe est arrivé à une étape dans son cycle de vie où il peut être nécessaire de faire des réunions en personne, et le Conseil a approuvé cela.

Ceci ne couvre pas les déplacements, la participation de chacun des assistants au groupe de travail. Ceci est incorporé dans le cycle budgétaire normal de la GNSO.

Et si vous me permettez, je voudrais ajouter un commentaire par rapport aux propos de Chick – pardon, Chuck et Chris, il est difficile de prévoir ceci à l'avance. Les organisations membres devraient avoir la possibilité, la capacité de discuter et de décider quels sont les mécanismes de reddition de comptes à mettre en œuvre dans leur charte.

Dans le processus préalable à l'élaboration des chartes dans un document, on a demandé à ces organisations de prendre en compte ou de répondre à une série de questions.

Et l'une de ces questions disait, s'il y avait des ressources de l'ICANN et de la communauté disponibles pour démarrer ou pour former un autre groupe. Et puis, si cela aurait un impact sur le budget.

JOHN BERARD: Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH: Si le groupe de travail intercommunautaire a une date butoir et si des réunions en présence s'avèrent nécessaires, dans certaines circonstances, est-ce qu'on pense également à des boursiers pour ceux qui viennent des pays en développement ?

Si l'on parle par exemple de diversité, ceci afin de permettre aux membres qui viennent de ce genre de pays – eh bien, si l'on peut donner une aide. Je comprends bien que c'est au cas par cas, n'est-ce pas.

JOHN BERARD: Merci de votre commentaire.

Je voudrais dire sans avoir demandé au préalable à mes collègues que nous ne suggérons pas de limites sur ce que nous pouvons faire, mais le travail essentiel d'un CCWG commence avec une charte qui doit être approuvée. Dans les délibérations sur cette charte, on peut dire qu'il y a peut-être le besoin d'inclure des gens qui en général ne peuvent pas financer leur travail, c'est-à-dire on pourrait gérer ça différemment.

L'idée, ce n'est pas d'imposer des règles, mais plutôt d'offrir des guides pour que ces groupes puissent envisager leur travail.

Les SO et les AC ont la capacité délibérée de suggérer, de recommander, et aussi de persuader les autres parties, pour ne pas limiter ce que l'on peut faire, mais par contre, offrir une possibilité.

Si la diversité est un élément essentiel pour le travail de ce groupe de travail intercommunautaire, et si on dit que les gens ne pourraient pas participer autrement, alors ce groupe devrait se procurer les arrangements nécessaires. Comme je l'ai déjà dit au début, l'origine de notre travail était justement d'aller en dehors de notre vision initiale.

ASHWIN SASONGKO:

Merci. Représentant de l'Indonésie au micro.

Sur le premier et deuxième point, et peut-être également sur le troisième, peut-être que le groupe de travail pourrait également envisager la possibilité de renforcer le groupe de travail communautaire au niveau régional et national.

Maintenant, nous avons un groupe de travail intercommunautaire international, mais si on peut également renforcer les groupes de travail intercommunautaires au niveau national, je suis sûr que le GAC va toujours faciliter ou donner les moyens pour y parvenir.

Faciliter, ça ne veut pas dire diriger. Et si on peut avoir un groupe de travail intercommunautaire plus général, plus global.

Et en fait, en Indonésie, on est en train de parler de ça, et il est fort probable lors de la prochaine réunion de l'IGF à Mexico ou au Mexique, nous allons soumettre cette idée, parce que nous avons beaucoup d'organisations multi parties prenantes internationales. On pourrait faire la même chose au niveau des organisations multi parties prenantes au niveau national et mettre en place un nouveau système au niveau global.

On a déjà beaucoup d'organisations au niveau de l'ONU, comme les Nations Unies, l'IUT, etc. On a des organisations, des OIG, comme la Croix-Rouge, l'ONPI, etc. Et on a ensuite les autres, tous les autres, mais il faut restructurer.

On a le niveau international, le niveau régional, mais il faut structurer le niveau national.

Donc, voilà ce dont nous discutons en Indonésie et nous allons le proposer lors du prochain Sommet de l'IGF, et je voulais le suggérer pour ce groupe de travail intercommunautaire.

BECKY BURR:

Merci. C'est une idée très intéressante. Bien entendu, nous avons nos systèmes de RALO ici, et ça c'est un mécanisme qui nous permet de faire participer les gens au niveau plus régional.

Moi, je pense que l'ICANN, ainsi que d'autres organisations similaires, essaient de faire en sorte que ce processus soit plus facile, sans pour autant renforcer les processus au niveau local, national ou régional.

Par conséquent, je pense que votre suggestion est très pertinente, que peut-être que ça n'est pas dans notre domaine d'action pour l'instant, mais nous allons le noter dans le rapport final. Et je sais que l'ICANN a une initiative pour justement essayer de régler ce genre de choses, et essayer d'éviter qu'il y ait des divisions à ce niveau-là.

Nous allons passer à la question suivante, celle du consensus, voir s'il est nécessaire de modifier la définition et la

méthodologie suggérées pour déterminer ce qu'est le consensus.

L'une des choses intéressantes à propos du consensus, c'est que différents groupes au sein de l'ICANN ont leur propre description de ce qu'ils veulent dire par consensus.

Je peux vous dire pour ma part qu'à la ccNSO, on suit une règle très simple par rapport au consensus. On veut que les gens soient d'accord, dans le sens où personne ne dit : voilà, je veux totalement accepter ou totalement refuser cette idée, donc qu'il n'y ait pas ces idées tranchées. C'est la manière dont on fonctionne à la ccNSO.

Mais à la GNSO, il y a une articulation beaucoup plus élaborée par rapport au consensus où il n'y a pas de position minoritaire. En d'autres termes, il y a une absence d'objections, où une petite minorité objecte, mais où une grande majorité est d'accord. Et si les présidents ne peuvent pas décider s'il y a un consensus ou non sur une question, alors les organisations membres vont être appelées à participer pour voir si elles peuvent surmonter ces différences ou si elles peuvent faire avancer les choses.

Certains des commentaires qu'on a reçus ont suggéré qu'on avait besoin d'une étude plus approfondie pour définir le consensus, y compris des normes claires par rapport aux gens

qui participent au consensus. Donc, ne pas confronter membres et participants.

Lorsqu'on cherche un consensus, l'équilibre qu'on essaie de mettre en place et de préserver, sans jeter de l'huile sur le feu avec des groupes qui auraient plus de participants que d'autres, donc établir un équilibre et voir si le consensus existe ou pas en revenant vers ces opinions.

Autre commentaire qu'on a reçu, qui avait à voir avec la préoccupation de certains groupes et la capacité de ces groupes à s'opposer au consensus ou à entraver le consensus. En s'opposant à certaines idées, les gens qui participent aux réunions et disent : non, je ne suis pas d'accord, je ne suis pas d'accord – bref, s'opposent à chaque fois. Donc, qu'en est-il du consensus dans ce cas de figure ?

Notre conclusion a été que nous pensons que les préoccupations, on peut finalement y répondre par toute une série de recommandations. Et donc le consensus, la manière dont le consensus fonctionne en l'état actuel et le fait que le consensus n'ait pas existé parce que nous, au CWG ou CCWG et dans d'autres groupes de travail intercommunautaires, nous avons essayé de faire de notre mieux pour nous rapprocher du consensus.

Chaque fois que personne n'était en train de crier ou que personne n'avait le sentiment que leur point de vue n'était pas entendu, pris en compte, donc on a pu identifier le consensus d'une manière plus informelle. Et la discussion sur les recommandations dans ce cadre doit avoir à voir avec la norme que vous allez intégrer. Donc, notre conclusion s'est fondée sur une révision qui consiste à dire qu'on n'a pas besoin de changer la recommandation, qui dit que vous avez besoin d'une décision pour voir comment déterminer s'il y a consensus ou pas et comment procédez-vous si vous n'avez pas pu identifier s'il y a consensus ou pas sur une question spécifique ou sur une question plus collective.

Donc, vous avez maintenant la parole. Si vous pensez qu'on a besoin de quelque chose de plus rigide et de plus spécifique par rapport à cela ou si vous pensez qu'on en est encore à une phase d'apprentissage et qu'il faut continuer à dire : bon, écoutez, faut continuer à réfléchir, voir l'évolution des processus et continuer à recevoir davantage d'informations pour voir comment cela fonctionne.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup de me redonner la parole.

Et excusez-moi si je reviens sur quelque chose que j'ai suggéré lors de la période de commentaire public, mais je pense que

c'est très important. C'est une question très importante et pour moi cette question, ça fait partie de la courbe d'apprentissage des CCWG. C'est quelque chose qu'on apprend dans d'autres [inaudible], dans d'autres espaces.

Il s'agit de l'idée suivante : un consensus d'après moi implique un certain niveau de soutien positif. Pour définir le consensus en termes négatifs, c'est l'absence d'une petite minorité ou de l'absence d'une minorité qui a en elle-même ou présente un certain danger.

Donc, certains ont plus de ressources, d'autres ont des intérêts plus directs, d'autres sont mieux armés et ce sont eux qui remettent en question ce consensus. Peut-être qu'il y a une majorité des membres du groupe qui ne veulent pas justement se battre à feu et à sang pour défendre cette proposition ou pour s'opposer à cette proposition. Donc, ils l'acceptent, mais il y a une petite majorité qui s'oppose. Donc, conformément à cette définition, s'il y en a un ou deux qui s'y opposent ça continue d'être le consensus. Il continue d'y avoir consensus. Donc, si ce sont eux qui posent la question et que la majorité est silencieuse, c'est ce cas de figure.

Donc, je pense qu'il n'est pas nécessaire de compliquer les règles, mais inclure une idée qui consisterait à voir quels sont les moyens à notre disposition et il faut s'assurer qu'à un moment

ou à un autre que ce n'est pas quelque chose qui est à toute force présenté par la minorité et accepter de manière passive par une large majorité, mais que finalement, ce consensus enregistre un bon niveau de soutien. Voilà l'idée que je voulais vous transmettre.

JOHN BERARD:

Merci. J'aimerais suggérer la chose suivante. Peut-être qu'on est en train de sous-estimer l'importance de ces recommandations en les traitant une par une.

En fait, l'une de ces recommandations, c'est un examen systématique d'équilibre de pouvoir. Le fait que les organisations membres ont à se mettre d'accord sur une charte unique. Le fait qu'il existe la possibilité de créer une série de nombres spécifiques de membres, de nommer un nombre spécifique de membre. Les organisations membres sont préoccupées par le fait qu'il y a trop peu de membres. Trois plutôt que cinq ou cinq plutôt que dix.

Donc, il faut qu'il y ait équilibre dans les discussions qui mènent finalement à un consensus et le fait de ne pas pouvoir parvenir à un consensus, c'est le résultat raisonnable du travail d'un groupe de travail communautaire. Donc, il ne faut pas voir le fait de ne pas parvenir à un consensus comme un échec. Il faut voir les discussions préalables et que ces discussions préalables

soient satisfaisantes pour tous. Il faut établir un contrôle systématique de l'équilibre de pouvoir, qui permet d'éviter l'effet boule de neige et qu'un petit problème au début n'entraîne un problème plus grand plus tard.

IRAN:

Je pense qu'il ne faut pas compliquer les choses. Si on rentre trop dans le détail de tout cela, on va finalement s'enliser et ça, c'est très important. J'ai travaillé sur l'ICG, sur le processus de construction du consensus. Si vous parlez de minorité, qu'est-ce que ça veut dire? Si vous ajoutez un adjectif petite minorité, là vous ajoutez une difficulté. Donc dire que d'une manière générale, les décisions prises par les gens, c'est le consensus, mais si vous rentrez dans le détail, le président ou les leaders du groupe ont tenté de parler, etc. En fin de compte, ils peuvent faire une autre déclaration et on ne veut pas qu'un groupe en particulier mette un terme à tout ce processus. Donc, c'est prendre trop de risques.

JOHN BERARD:

Merci Chuck.

CHUCK GOMES:

Merci. Je suis d'accord avec ce que vous avez proposé. Becky, je crois que vous avez dit quelque chose de très pertinent et John,

vous l'avez un petit peu étayé. Beaucoup des mécanismes qui existent dans le processus proposé alimentent tout cela. Et au sein d'un groupe de travail intercommunautaire, quelles que soient ses fonctions, ce groupe de travail va demander l'approbation des autres parties prenantes.

Donc, il y a de toute façon ce contrôle de l'équilibre des pouvoirs systématique et il ne faut pas partir du principe que ne pas parvenir à un consensus est un échec. S'il y a suffisamment d'accord, c'est suffisant. Le consensus, ça ne veut pas dire majorité simple. On ne veut pas non plus un consensus qui soit trop facile, parce que vous voulez que le groupe de travail continue de s'efforcer pour obtenir plus d'approbations. Et si vous rendez les choses trop simples, pour parvenir à ce consensus, alors il n'y aura pas une motivation suffisante pour obtenir une meilleure série de recommandations. Donc, je soutiens ce que vous avez dit.

JOHN BERARD:

Autre aspect dont on n'a pas parlé. Nous pensons qu'il faut qu'il y ait davantage de communications incessantes entre les organisations membres et leurs membres et les membres des groupes de travail intercommunautaires. Donc, les consultations sont importantes et lors de ces consultations, vous pouvez amener une plus grande influence ou un plus grand niveau de coopération dans ce processus. Donc, je suis confiant

par rapport au fait que l'un des meilleurs aspects de cette recommandation, même en l'absence de l'approbation de la communauté, c'est justement ce contrôle dans l'équilibre des pouvoirs.

Oui, nous allons passer au point suivant. Point B, quatrième diapo, s'il vous plait.

Oui, section 4.

Donc, nous savons très bien que ce processus peut sembler nouveau et la possibilité que les recommandations d'un groupe de travail intercommunautaire, qu'il s'agit en fait d'un nouveau domaine de travail et que donc, le cadre proposé comporte différents détails visant à incorporer les lignes directrices, politiques et de mise en œuvre développées par la GNSO, parce que nous ne voulions pas réinventer la roue. Si les choses existent, pourquoi ne pas les utiliser ?

Donc, si le groupe de travail intercommunautaire pense qu'il est nécessaire de participer à la mise en œuvre, ça, ça doit faire partie du travail en amont ; et s'il y a accord, il faudrait fixer un calendrier et une liste d'activités à mettre en œuvre. Et ça, ça devrait également être convenu en amont.

La question donc est la suivante. Est-ce que le fait qu'il s'agisse d'une activité relativement nouvelle, avec donc un degré élevé

d'attention, est-ce que les recommandations supplémentaires suffisent? Est-ce qu'on est en train de faire suffisamment actuellement pour que les choses à l'avenir fonctionnent ?

C'est un petit peu en résumé le sens de cette question.

BECKY BURR:

En fait, ce dont il s'agit ici, qu'attendez-vous lorsque vous créez ce groupe de travail au début du processus et à la fin du processus? Et ce n'est pas un groupe de travail qui va se prolonger dans le temps. Si on a besoin de quelque chose de spécifique, il faut penser avec soin à l'objectif derrière la création de ce groupe de travail intercommunautaire. Il faut essayer de créer du consensus par rapport à certaines questions, par rapport et par opposition à la mise en œuvre.

Donc ici, il s'agit de parvenir à un consensus en intégrant les politiques et les lignes directrices concernant les politiques et la mise en œuvre, et faire en sorte que le CCWG touche à sa fin lorsqu'il disparaît d'une façon naturelle.

Et tout ça doit être supervisé par une chose. Il est important de faire en sorte que cela fasse partie d'un plan et des résultats attendus que vous aurez préalablement définis.

Donc, on n'a pas encore fini ce travail, mais continuons dans ce travail de politiques. C'est un petit peu ce qu'on a essayé de

définir ici, plutôt que de rentrer dans un travail incessant de groupe de travail. C'était un petit peu l'objectif de ces recommandations.

Chris, vous avez levé la main.

CHRIS DISSPAIN:

Je suppose qu'ici nous parlons des recommandations qui vont dans les organisations membres et qui sont approuvées par ces organisations pour leur mise en œuvre. Je pense que si nous parlons d'un CCWG qui suivra un modèle, avec un nombre de membres plutôt réduit et avec une grande participation.

À chaque fois qu'on fait un pas en avant pour la mise en œuvre, on ne parle pas de coût, mais plutôt de logistique. Il devrait y avoir une réunion dans ce cas. Je me demande si ce ne serait pas mieux de dire que si le CCWG recommande aux organisations membres d'établir un groupe de supervision pour la mise en œuvre, plus petit que le CCWG. Bien, cela serait peut-être une bonne solution : ce groupe superviserait les problèmes plutôt que de prolonger la présence d'un CCWG qui peut être devenu trop grand.

BECKY BURR:

Ceci me semble une bonne observation à en tenir compte.

Alors, c'est ce que nous avons fait en définitif. Il faut faire attention à la mise en œuvre et il faut le faire de manière efficace. Ici, on essaie plutôt de ne pas étendre ceci à l'infini.

JOHN BERARD:

Ce que vous dites Chris, c'est exactement la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Il est peu probable qu'un travail pour après la mise en œuvre soit nécessaire. Mais si ce travail s'avérait nécessaire, un nombre plus réduit de membres pourraient s'occuper de cette tâche, et il faudrait voir la meilleure manière de mener cela à bien.

Mais du point de vue de la probabilité d'étendre les activités, je crois que c'est plus improbable que probable.

KAVOUSS ARASTEH:

Je crois que ce point a déjà été débattu. Je ne crois pas que ce soit efficace du point de vue des coûts. Celui qui développe l'idée s'occupe de la mise en œuvre. Toutefois, il peut avoir besoin d'un contrôle ou d'une supervision pendant une courte période pour voir si on a bien compris ou pas. Une période courte, un exemple.

Par exemple, le CCWG Responsabilité qui a émis des recommandations et qui devaient devenir des dispositions légales. Il voulait avoir une période pour voir s'il y avait des

questions lors de l'étape de mise en œuvre et qu'il y ait une courte période de monitoring.

JOHN BERARD: Merci. Alan a un commentaire à faire.

ALAN GREENBERG: Considérant les groupes, le CWG Supervision et le CCWG Responsabilité comme des exemples. Eh bien, l'expérience a démontré que les gens perdent l'intérêt très rapidement, et bien des fois, il est difficile de trouver des individus pour faire partie du groupe de révision.

Je crois qu'on va pouvoir le gérer. Je ne crois pas que ceci soit trop cher et qu'on pourra répliquer ce qu'on a ici, mais j'ai mes doutes.

JOHN BERARD: Merci de votre conseil pratique.

On passe la parole à Chuck et puis, on laisse quelques minutes pour d'autres suggestions.

CHUCK GOMES: J'essaierais d'être bref. Vous savez que je soutiens ce point pour la mise en œuvre des politiques, parce que j'ai été le co-

président de ce groupe. Mais peut-être si on voit le point suivant, il peut y avoir des incohérences. Pourquoi? Parce que ces lignes directrices présupposent une continuité. Et si on n'a pas un groupe de mise en œuvre, mais par contre un IRT, un groupe de révision de la mise en œuvre, alors on recommande d'établir des agents de liaison, de nommer des agents de liaison pour faire le suivi. Alors, il faudrait rédiger encore une fois le deuxième point, parce que là on présuppose que ces guides, ces lignes directrices de politiques sont connectées. Il doit y avoir une connexion entre le développement et la mise en œuvre – comprenez-moi bien, mais je crois que ce n'est pas très clair.

Il devrait y avoir un lien nécessaire entre les deux.

JOHN BERARD: Vous suggérez que ceci est redondant?

CHUCK GOMES: Non. Ce que je dis, c'est qu'au deuxième point tel qu'il est rédigé, il ne serait pas cohérent avec les guides de mise en œuvre. Je crois que l'intention du deuxième point est peut-être correcte, mais je ne crois pas que ce point soit cohérent.

JOHN BERARD: Ok. Alors, nous allons passer ce point au responsable de la rédaction.

Avant de faire la pause et de clôturer la séance, je voudrais savoir s'il y a des commentaires.

Nous avons Sébastien et Steve.

Steve.

STEVE METALITZ: Je veux mentionner quelque chose en particulier. Je révisais le document et j'ai vu une partie qui est un peu confuse et je vous encourage à en faire une révision. C'est le point trois, le point quatre, sur la prise de décision.

Et là, on fait référence à ce que l'on peut faire, ce que les organisations membres peuvent faire dès que le CCWG aura fini son travail.

Il semblerait qu'il y a quatre options: approuver, adopter, soutenir ou pas présenter des objections, et je ne suis pas très sûr quelle en est la différence. Dans le paragraphe suivant, on parle d'accepter, c'est-à-dire encore un autre verbe et encore une autre option, et il y a aussi une référence aux attentes par rapport aux organisations membres et qui ne vont pas objecter ce résultat final du CCWG. Mais si on utilise la phrase attendue par

défaut, cela veut dire qu'une organisation membre ne répond pas, on va supposer qu'il n'y a pas d'objections.

Alors, je crois que ceci doit être clarifié, précisé, parce que ce n'est vraiment pas très clair quelles sont les options et quelles sont les intentions.

Merci.

BECKY BURR:

Nous allons réviser ce point-là pour le rendre plus clair, mais ce qui est important, c'est qu'ils doivent décider ce qu'ils vont faire. Quel est le soutien nécessaire et quel est le type de soutien nécessaire ?

SÉBASTIEN BACHOLLET:

J'ai une question à poser. On pourrait recommander quelque chose sur le fait qu'on n'a plus de CCWG. Ce serait plus facile à comprendre pour d'autres personnes qui sont en dehors de l'organisation ou qui viennent ici pour la première fois, ou même pour nous. Parce que tout devient un CCWG actuellement et bien des fois, on ne sait pas de quoi on parle.

Merci.

BECKY BURR: Vous êtes préoccupé par la convention des noms, n'est-ce pas ? C'est intéressant, parce qu'il y a le CWG et le CCWG, et ce n'est toujours pas clair de quoi on parle. Ceci dépend de l'attribution des noms, les sigles ne sont pas très différents, et ces sigles ne communiquent pas vraiment bien de quoi il s'agit.

Merci de votre commentaire.

JOHN BERARD: Je ne vois personne d'autre demandant la parole. Alors, nous clôturons la séance. Merci beaucoup de votre participation.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]